

Image not found or type unknown



Succession et forfait mobilier de 5%

Par **jeanmarieb**, le **12/03/2014** à **12:15**

[fluo]bonjour[/fluo] **marque de politesse** suite à une succession dont j'ai signé la semaine dernière le compte rendu envoyé par le notaire, je m'aperçois qu'une erreur a été commise concernant l'actif mobilier : en effet lors du décès de la défunte il n'y avait plus aucun mobilier car il avait été vendu auparavant. Nous en avons fourni la preuve au notaire or celui ci a compté dans l'actif 5% de forfait mobilier. Est il possible d'en demander la rectification ?
MERCI